Contrat pédagogique 2019/2020

- VH de 40h (cours/TP/projets)
- Les TP doivent être déposés sur la plate-forme en ligne utilisée en respectant les deadlines imposés
- Les TP sont personnalisés (pas du plagiat : copier/coller= -5 pour chaque TP).
- La présence au cours **SURTOUT** aux TP et aux séances Projet est obligatoire
 - Les TPs des absents sont non acceptés (note de TP=0)
 - l'absence aux séances d'encadrement des projets impactera la note du projet
- Concernant le projet : des groupes composés de 4 étudiants seront constitués du même groupe de TP (càd groupe fixé par l'administration).
- Au cas du non-respect de la date limite de la constitution des groupes, le prof passera à la constitution automatique des groupes.
- Les descriptifs des projets Android doivent être déposés sur la plate-forme en respectant le deadline donné par le prof et contrôlé par la plate-forme.
- Le descriptif comportera l'essence et les fonctionnalités d'Android qui seront utilisés + un tableau présentant pour chaque membre les taches qui lui sont affectées.
- Le non-respect des deadlines entrainera des pénalisations.

Bon	courage.
-----	----------

Pr M.ABIK